



Le 27 juin 2014 N° 20-2014 Commission permanente des retraités - Supplément à la Lettre de la Michodière

#### SOMMAIRE

Pages 1 et 2 Un tabou est tombé

Pages 2 et 3
Infos sociales retraite

Page 4 A savoir Vie des régions

Page 5 Agenda Contacts

#### Un tabou est tombé

Pour la première fois un gouvernement en France, a décidé de geler l'essentiel des prestations de la sécurité sociale et ce jusqu'en octobre 2015 (soit une réduction de 4 milliards en année pleine).

Chaque année, les 15 millions de retraités des régimes de base subiront une perte de 800 millions d'euros, qui pourra atteindre 2,7 milliards en 2020 si rien ne change d'ici là

Sur une pension de retraite de 1256 euros, dans l'hypothèse d'une revalorisation de 1%, la perte annuelle sera de 150 euros.

Le pouvoir d'achat des retraités est déjà largement amputé par les mesures en vigueur :

- Fiscalisation des majorations de pension accordées aux retraités qui ont élevés 3 enfants ou plus,
- Contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie de 0,3% acquittée depuis le 1<sup>er</sup> avril 2013 pour financer la prise en charge la perte d'autonomie et détournée de son objectif en 2013 et 2014,
- Suppression de la demi-part supplémentaire pour les parents isolés, veufs ou veuves n'ayant pas élevés seuls leurs enfants,
- Blocage des seuils d'imposition.
- Gel des retraites complémentaires.

Auquel il faut rajouter l'accroissement des coûts de santé, du fait de la diminution des remboursements et la hausse générale des dépenses liées aux besoins vitaux de la vie quotidienne.

Dans le point retraite N°9 de septembre 2012, le bureau de la commission se posait déjà la question de la diminution des retraites... aujourd'hui nous avons une partie de la réponse car demain, <u>le risque que les mensualités versées soient directement diminuées à la source n'est pas à écarter.</u>

La commission des retraités, lors du dernier Conseil national, à rappelé ses revendications reprises dans la résolution générale :

- Le maintien du pouvoir d'achat au regard de l'inflation doit rester la priorité,
- Le Conseil National condamne les mesures gouvernementales qui tendent à ponctionner les retraites pour compenser un hypothétique trou de la Sécurité Sociale, alors que les exonérations aux employeurs se sont multipliées sans compensation pour les caisses de Sécurité Sociale.

Par ailleurs, le Conseil National du SNFOCOS exige :

- Le retour au calcul de la retraite sur les dix meilleures années,
- L'augmentation de la participation employeur à la complémentaire sante,

- Le rétablissement de l'indexation des retraites sur l'évolution des salaires, garantissant la solidarité entre les actifs et les retraites,
- Dans l'attente de la loi sur l'autonomie, la CASA (Contribution Additionnelle de Solidarité pour l'Autonomie) ne doit pas être détournée de son objectif : servir au financement de l'aide à l'autonomie et aux Etablissements pour personnes âgée,
- La prise en charge de la dépendance dans le cadre de la Sécurité Sociale et les garanties financières permettant le maintien à domicile quand il est souhaité.
- Le maintien du système par répartition et de solidarité ainsi que la sauvegarde de l'assurance maladie,
- La suppression du gel des pensions du régime complémentaire jusqu'en 2015.
- La suppression du report de la date d'effet de l'augmentation pour les pensions du régime général.

#### Serge RIO

Secrétaire de la commission permanente des retraités

\* \* \*

## Infos sociales

#### Retraites

# Le Conseil d'orientation des retraites adopte son rapport annuel sur les évolutions et perspectives des retraites en France

13/06/14 - C'est la première brique du nouveau dispositif de surveillance du système des retraites, instauré par la loi du 20 janvier 2014 « garantissant l'avenir et la justice du système de retraites ». Le Conseil d'orientation des retraites (COR) a adopté, lors de sa réunion du 12 juin, son premier rapport sur les « évolutions et les perspectives des retraites en France ». Ce document, fondé sur un ensemble d'indicateurs de suivi et de pilotage plus large que les seuls indicateurs de situation financière, doit aider le futur Comité de suivi des retraites (CSR) à faire ses recommandations au gouvernement en cas de dérive du système. Ce comité indépendant, qui sera composé de personnalités reconnues pour leurs compétences en matière de retraite, devrait être mis en place « dans les semaines qui viennent », afin de remettre un avis annuel et public avant le 15 juillet, a annoncé le Premier ministre Manuel Valls dans un communiqué diffusé le 12 juin 2014 à l'occasion de la remise du rapport.

Dans son document annuel, le COR fait quelques constats riches d'enseignements. Les taux de cotisation retraite ont augmenté de plus d'un point depuis 2012. Ils atteignent désormais plus d'un quart du salaire brut, soit 25,5 % en 2014 et dépasseront 26,1 % en 2017. Cela reste inférieur au plafond maximal de 28 % fixé par décret. Le gouvernement a aussi réclamé son avis sur l'équité du système. Réponse du COR : « aucune génération n'apparaît systématiquement avantagée par rapport aux autres » au regard des différents critères d'équité. Le taux de remplacement baisse en moyenne : 75,1 % pour un non-cadre de la génération 1953 mais 67,8 % pour celle de 1977 (estimation), ce qui est logique, et l'écart ne cessera de se creuser ces prochaines décennies dans le privé. L'équité entre hommes et femmes s'améliore un peu dans la durée. « Le niveau de vie moyen des femmes retraitées reste inférieur de 5 à 6 % à celui des hommes », note le COR.

> Réunion du COR du 12 juin 2014 - rapport annuel et dossier de presse

## La Sécurité sociale menacée au nom du libéralisme économique

Le projet de loi de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2014 (PLFRSS) a été présenté en Conseil des ministres le 18 juin 2014. Il s'inscrit dans le contexte particulier du pacte de responsabilité et de l'annonce des mesures gouvernementales visant à réduire le coût du travail pour satisfaire les revendications patronales retenues dans ce pacte :

- Report au 1er octobre 2015 de la revalorisation des retraites de base, à l'exception de celles touchées par des retraités dont le montant total des pensions est inférieur à 1200 euros : deux ans et demi sans revalorisation pour nombre de retraités! A noter que cette mesure de non revalorisation pendant une année sera proposée dans le cadre du PLFSS 2015 pour les prestations familiales, les pensions d'invalidité et les rentes accidents du travail/maladies professionnelles.
- Renforcement de l'allégement Fillon pour créer un dispositif « zéro charges ».
- Baisse de la cotisation d'allocation familiale avec des mesures spécifiques prévues pour les non-salariés.
- Suppression à l'horizon 2017 de la contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S).

La délégation FORCE OUVRIERE a émis un vote négatif sur ce texte soumis au Conseil d'administration de la CNAV le 11 juin dernier.

La logique d'abaissement du coût du travail qui prévaut aujourd'hui est une mauvaise réponse en termes économiques et sociaux, elle s'inscrit dans une logique de dumping social et fiscal.

La Sécurité sociale n'est ni une charge, ni une variable d'ajustement économique, ni un outil de réduction du coût du travail. La cotisation, qu'elle soit patronale ou salariale, est un salaire différé : la supprimer revient à diminuer de façon unilatérale l'ensemble des salaires et dénature son financement.

Financer la sécurité sociale par l'impôt c'est prendre le risque, chaque année, d'une réduction des droits.

L'article 3 du projet de loi prévoit « l'intégration financière du RSI » au sein des branches vieillesse et maladie.

Sans aucune information préalable, ni bien sûr aucune concertation, le gouvernement sort de son chapeau la future fusion de la CNAV et du RSI. La démonstration est dans l'exposé des motifs de l'article 3 du PLRFSS. La C3S (Contribution Sociale de Solidarité des Sociétés) étant appelée à disparaître, la principale source du régime des indépendants va se tarir. La solution est simple pour le gouvernement : ce sera aux salariés de payer. L'argument de justification est inacceptable : comme les salariés du régime général aident déjà les salariés agricoles sans rechigner, ils peuvent aussi aider les autres. Sauf que les autres en question, fort respectables au demeurant, ne sont pas salariés!

Si les règles de calcul des pensions sont alignées, le financement en est bien loin ! Comme nous l'avons toujours expliqué, il appartient à la solidarité nationale (donc à l'impôt) de soutenir les régimes de non salariés. Cette préfiguration de régime de retraite unique présente un danger important : l'addition de déficits risque d'amener à une prochaine « réforme » des retraites. Maintenant ça suffit : les salariés ont déjà payé plusieurs fois les réformes, les retraités aussi. Les employeurs, eux, sont exonérés d'efforts. La promotion du « dialogue social » aurait à minima voulu qu'il y ait concertation, la transparence tant vantée en matière de financement des dépenses publiques n'y trouvera pas non plus son compte. Pour FORCE OUVRIERE ce «coup de force» n'est pas tolérable.

(Source: Lettre n°69 secteur retraites FO)



## Chargeur universel

Le chargeur universel fait son chemin. La plupart des Smartphones et des tablettes tactiles sont équipés aujourd'hui d'un port micro-USB, en 2017, il deviendra obligatoire sur tous les appareils.

## Cigarette électronique

La prochaine loi de santé publique, aura des répercussions pour les utilisateurs de cigarette électronique. L'interdiction dans certains lieux publics, notamment ceux fréquentés par les enfants et les adolescents, serait à l'ordre du jour.

## Réseaux sociaux : on se passe de votre accord

Des utilisateurs (43%) ne croient pas en la protection de leurs données personnelles et ils ont raison. Certains réseaux s'exonèrent souvent de toutes responsabilités en ce qui concerne le service et les contenus (l'utilisateur du site est responsable de ses publications).

Toutes vos données peuvent faire l'objet d'une exploitation commerciale sans votre accord et sans que vous soyez indemnisés.

## Cartes bancaires, se faire rembourser

Dès la constatation d'une opération frauduleuse sur votre compte bancaire, faire une opposition et la banque doit régulariser la situation pour les débits effectués avant l'opposition.

Carte utilisée frauduleusement : le délai de réclamation est de 13 mois à compter de la date de l'opération contestée.

Carte perdue ou volée : franchise de 150 euros pour les retraits ou débits sauf faute ou négligence du porteur légitime.

\* \* \*

# vie des régions

# Exprimez-vous!

N'hésitez-pas à transmettre vos questions et/ou suggestions au SNFOCOS, à l'attention de la Commission Permanente des retraités

Si vous connaissez des retraités non adhérents ou de futurs retraités, n'hésitez pas à le faire savoir au Délégué Régional au Secrétaire de syndicat départemental.

Pour ne pas être coupé de l'information, pensez à nous indiquer si vos coordonnées postales, internet ou téléphoniques ont changé. Merci

Les membres du Bureau des retraités régions Nord – Pas-de-Calais - Picardie et PACA se sont portés volontaires pour être destinataires des coordonnées des adhérents retraités de leur région.

Si d'autres membres du Bureau, issus d'autres régions, sont également intéressés, en faire la demande par mail à <a href="mailto:snfocos.retraites@orange.fr">snfocos.retraites@orange.fr</a>

Nous consacrons une rubrique à la vie des régions. Faites-nous remonter les informations (réunions, colloques, activités diverses et variées...).

Le point retraite, c'est aussi le support de communication et d'échange entre tous les adhérents retraités du Nord, du Sud, de l'Est, de l'Ouest, du Centre et de l'Outremer.

# Agenda

Prochaine réunion du Bureau de la Commission permanente des retraités : le 18 septembre 2014

\* \* \*

contacts

Région Parisienne : Serge RIO

06 47 63 02 69 rio.bzh@orange.fr

**Région PACA:** 

Albert MAZZELLA 06 09 53 10 42

albert.mazzella@orange.fr

FRANCHINI Claude 06 66 34 69 12

mterravecchia@yahoo.fr

**Région** 

Nord - Pas-de-Calais - Picardie :

Marc MALAPEL 06 89 01 51 99 marc.malapel@sfr.fr

Midi Pyrénées :

MANOU-BALDY Véronique 06 70 00 51 60

vbaldy@orange.fr

MOUTON Gérard 06 14 18 91 91 GFMOUTON@aol.com

**GENOVESE Joseph** 

joanag06@aol.com

04 93 35 92 26